

Réf. du dossier : EA/SAF/LDE  
Affaire suivie par : Mme DELECOLLE  
Téléphone : 02 41 05 58 66

Angers, le 03/12/2019

**Objet : Consultation pour une Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'une solution GRC pour la direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) d'Angers Loire Métropole**

Madame, Monsieur,

Angers Loire Métropole doit procéder à l'acquisition d'un logiciel de relation client et de facturation pour sa direction de l'Eau et de l'Assainissement en 2020. Pour ce faire, une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est réalisée.

Vous trouverez ci-joint le dossier de consultation comprenant :

- La présente lettre de consultation
- Le formulaire recto/verso
- Le Cahier des charges
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2

Si vous êtes intéressé, vous voudrez bien transmettre votre meilleure proposition **avant le vendredi 20 décembre 2019 à 12h30** à l'adresse URL suivante : <https://alm.marches-securises.fr>

L'acheteur **impose la transmission des plis par voie électronique** pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne les copies de sauvegarde. Pour toutes difficultés d'ordre informatique, le n° de téléphone de la hotline de marches-sécurises est **04.92.90.93.27**.

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

Votre dossier devra comporter :

Libellés
Le marché Recto/Verso : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
Un devis (valant DPGF)
Une note méthodologique présentant notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>- La méthodologie de réalisation des prestations</li><li>- Le planning proposé</li></ul>
Le formulaire DC 1 complété
Le formulaire DC2 ou tout renseignement contenu dans ce document sous toute autre forme
En cas de groupement, une délégation de signature (pouvoir) désignant le mandataire et précisant l'étendue de sa délégation (offre, modification ultérieure du marché)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un **groupement conjoint avec mandataire solidaire**. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Le groupement conjoint avec mandataire solidaire est souhaité car en cas de faute ou mauvaise exécution du marché, le mandataire répond, techniquement comme financièrement, du cotraitant responsable sans que la collectivité n'ait à rechercher la preuve et identifier quel cotraitant est défaillant. Cela afin de faciliter notablement les modalités d'exécution du marché.

Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières du candidat (de la totalité des membres si présentation en groupement)
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations :	60 %
2-Valeur technique : méthodologie de réalisation des prestations et planning proposé par le candidat	40 %

#### **Régularisation des offres/ négociations :**

**Dans un premier temps**, le représentant de l'entité adjudicatrice analysera les offres et les classera au vu des dossiers remis par rapport aux critères susmentionnés. Afin de procéder au classement des offres, l'acheteur pourra demander, par mail ou via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>, les pièces et informations qui manquent par rapport aux exigences de la présente lettre de consultation. Les offres demeurées irrégulières seront écartées et non classées.

**Dans un second temps**, le représentant de l'entité adjudicatrice se réserve le droit de négocier et d'envoyer un mail ou via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>, à tous les candidats. Si des incertitudes demeurent, la négociation pourra être poursuivie afin de permettre le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'acheteur ne pourra être tenu pour responsable de l'invalidité ou de la non consultation de l'adresse mail indiquée par le candidat sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>.

Modalités de remise électronique des plis :

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

**La signature des documents ne sera exigée que pour l'entreprise attributaire.** Pour signer électroniquement, l'attributaire peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). L'entité adjudicatrice préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une **signature avancée reposant sur un certificat qualifié**, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature. A titre exceptionnel, le marché pourra être rematérialisé pour donner lieu à une signature manuscrite. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Adresse d'envoi des copies de sauvegarde :

<p><b><u>pour les dépôts contre récépissé ou par transporteur :</u></b> Angers Loire Métropole Direction de l'Eau et de l'Assainissement Service Administratif et financier 3ème étage - 139 rue chèvre 49100 ANGERS (horaires : 9h00-12h30 / 14h00-16h30)</p>	<p><b><u>pour les envois par courrier :</u></b> Angers Loire Métropole Direction de l'Eau et de l'Assainissement Service Administratif et financier A l'attention de Mme DELECOLLE BP 80011 49020 Angers Cedex 02</p>
--	---